

SAPMER s'apprête à céder ses trois thoniers sous pavillon mauricien

- SAPMER annonce la cession prochaine de ses 3 thoniers sous pavillon mauricien à un armateur sud-américain afin d'assurer la pérennité de la société et de ses emplois
- La baisse significative des quotas (-60% en 3 ans) ainsi que l'inflation des contraintes réglementaires mauriciennes pèsent lourdement sur la rentabilité de cette activité.

Le Port, le 8 novembre 2023 – L'armateur SAPMER annonce la signature d'un protocole d'accord avec le potentiel acquéreur spécialisé dans la pêche au thon en Amérique du Sud pour la cession de trois thoniers sous pavillon mauricien. La livraison des trois navires devrait intervenir entre novembre 2023 et janvier 2024, sous réserve de la levée des conditions suspensives.

Un contexte local devenu particulièrement instable

Depuis 2021, les quotas attribués à ces trois thoniers par les autorités mauriciennes ont chuté drastiquement pesant ainsi lourdement sur la rentabilité des activités. Les quotas mauriciens ont été réduits de plus de 60%, passant de 10 500 tonnes en 2021 à seulement 4 300 tonnes en 2023.

De plus, la SAPMER s'est vu imposer une multitude de contraintes réglementaires inédites, comme la taxe sur le poisson non débarqué ou vendu à Maurice ou encore l'obligation de vente à la conserverie mauricienne. Ces contraintes locales pèsent aussi sur la viabilité de l'activité.

La chute des quotas et l'inflation réglementaire ont fortement dégradé les conditions d'opérations locales, ne permettant plus une pêcherie pérenne.

Adrien de Chomereau, PDG de Sapmer s'est exprimé : « *Ma mission, dans ce contexte incertain, est d'assurer la pérennité de Sapmer et de ses emplois. Cette pérennité passe par un environnement réglementaire stable, une flotte resserrée, manœuvrable et performante. Ces trois navires, dans un contexte local mauricien devenu particulièrement instable, faisaient peser une menace sur la pérennité de Sapmer, c'est pourquoi nous avons pris cette décision difficile.*

Je suis déçu de conclure ainsi cette formidable aventure qui nous a permis en 10 ans la constitution d'une véritable filière durable à Maurice. Néanmoins, je suis rassuré de voir que ces trois navires seront entre de bonnes mains. L'acquéreur sud-américain est un opérateur spécialisé dans le thon, présent dans la pêche, la transformation et la commercialisation en produit fini du thon. »

Une attention particulière aux marins

Comme il en est d'usage, le protocole d'accord de la cession des trois navires n'inclut pas la reprise de leurs équipages composés de marins de nationalités françaises et étrangères.

Des réunions avec les représentants du personnel sont d'ores et déjà engagées pour présenter les conséquences pour les équipages et les équipes à terre, à Concarneau, Maurice et aux Seychelles de cette prochaine cession. Cette dernière n'aura pas d'impact à la Réunion.

Pour ce qui est des 33 marins Français concernés par cette cession, la SAPMER, après une période de transition et de prise en main par l'acquéreur, proposera des opportunités de mobilité interne ou externe.

« Je tiens à saluer vivement l'implication et le professionnalisme de nos équipes terre et mer depuis la mise en service de ces trois navires que nous avons eu en flotte près de 10 ans. C'est un moment difficile pour l'entreprise et tous ses collaborateurs. Fidèle à nos valeurs, ma priorité sera de veiller à ce que chacun des collaborateurs concernés par cette annonce soit accompagné dans les meilleures conditions possibles » a ajouté Adrien de Chomereau.

Une flotte désormais 100% française

Dans la droite ligne de ce qui fait son identité et la spécificité de ses savoirs faire, SAPMER entend conforter sa position d'acteur de référence de la pêche durable et responsable en s'appuyant sur une flotte performante et 100% française constituée de 3 thoniers senneurs, 4 palangriers et 1 caseyeur.

À propos de SAPMER

SAPMER est l'armateur réunionnais pionnier de la grande pêche dans les eaux des Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) au départ de l'Île de la Réunion. Créée en 1947, SAPMER opérera dorénavant à une flottille de 8 navires de pêche : quatre palangriers congélateurs pour la pêche à la légine, un caseyeur congélateur pour la pêche à la langouste et 3 thoniers senneurs surgélateurs (surgélation à bord à -40°C) pour la pêche au thon tropical (Albacore et Listao) dans l'océan Indien.

SAPMER est engagé dans une démarche de pêche responsable et durable avec une Certification MSC au titre de sa pêcherie Légine à Kerguelen et à Crozet (SARPC) et au titre de sa pêcherie Langouste à Saint-Paul et Amsterdam.

Elle adhère pour ses activités thonières aux programmes Dolphin Safe, Sustainable Indian Ocean Tuna Initiative (FIP SIOTI), ISSF Proactive Vessel Register (PVR) et la certification Friends of the Sea FAD Free.

Positionnée sur des activités de niches à fortes valeurs, SAPMER segmente ses activités en deux catégories :

- Une activité de pêcherie qui comprend les ventes de légines et de langoustes australes pêchées dans les mers Australes (Zones économiques des Terres Australes et Antarctiques Françaises) et les ventes de thon brut (Albacore et Listao) pêché en océan Indien.
- Une activité de valorisation de ses pêches en produits Premium : longues sashimi, steaks, cubes, produits appertisés, ...